



PLAN NATIONAL DE REPONSE HUMANITAIRE 2024 REVISE DU GOUVERNEMENT

Septembre 2024

RESUME DU PLAN

TITRE	PLAN NATIONAL DE REPONSE HUMANITAIRE 2024
PERIODE	Janvier 2024-Décembre 2024
SECTEUR D'INTERVENTION	Humanitaire
COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	Nationale
CIBLES PRIORITAIRES	3 548 380 personnes déplacées internes et personnes vulnérables
COÛT TOTAL	71 839 023 000 FCFA
APPORT DE BUDGET L'ETAT	30 591 793 000 FCFA
APPORT DES PTF	41 247 230 000 FCFA

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION.....	6
I. APERÇU DU BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REPONSE HUMANITAIRE 2023	8
II. ANALYSE DES BESOINS HUMANITAIRES	9
II.1. ANALYSE DES BESOINS INTERSECTORIELS	9
II.2. PERSONNES DANS LE BESOIN ET CIBLES	10
II.2.1. Estimation du nombre de personnes dans le besoin et des personnes ciblées	10
II.2.2. Groupes de personnes dans le besoin et à cibler	11
II.2.3. Répartition des personnes par secteur	12
III. PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER	15
IV. ORIENTATION STRATEGIQUE NATIONALE EN MATIERE HUMANITAIRE AU BURKINA FASO EN 2024	16
V. OBJECTIFS DU PLAN	18
V.1. OBJECTIF GENERAL.....	18
V.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES	18
VI. AXES D'INTERVENTION DU PLAN	19
VI.1. AXE 1 : REPONSE D'URGENCE.....	19
VI.2. AXE 2 : COORDINATION ET PILOTAGE	22
VI.3. SYNTHESE DES ACTIONS PAR AXE D'INTERVENTION	26
VII. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION	28
VII.1. INSTANCES DE DECISION ET D'ORIENTATION	28
VII.2. INSTANCES DE COORDINATION	29
VII.3. INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN.....	30
VIII. FINANCEMENT DU PLAN.....	31
VIII.1. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	31
VIII.2. SYNTHESE DE FINANCEMENT	32
IX. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	32
IX.1. PERSISTANCE DES ATTAQUES ET MENACES TERRORISTES	33
IX.2. FAIBLE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES.....	33
IX.3. PERTURBATIONS CLIMATIQUES	33

CONCLUSION.....	35
ANNEXE.....	36

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AME	: Article Ménager Essentiel
CH	: Cadre Harmonisé
CODESUR	: Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COPROSUR	: Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CORESUR	: Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
CES/DRS	: Conservation des Eaux de Surface/Défense et Restauration des Sols
EHA	: Eau, Hygiène et Assainissement
ESU	: Education en Situation d'Urgence
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FNS-RS	: Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale
GSAT	: Gestion de Sites d'Accueil Temporaire
PDI	: Personne Déplacée Interne
PEA	: Point d'Eau Autonome
PFNL	: Produit Forestier Non Ligneux
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PUDTR	: Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience
SAME	: Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence
ST-GUW	: Secrétariat Technique/Gestion des situations d'Urgence en Wash
SP/CONASUR	: Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
VBG	: Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

Le Burkina Faso traverse depuis 2015 une crise sécuritaire liée aux attaques et menaces terroristes. L'une des principales conséquences de cette situation est des déplacements de populations et la diminution considérable de la production agricole, animale et alimentaire dans les zones affectées, occasionnant une crise humanitaire.

Toutes les 13 régions accueillent des PDI, avec une forte concentration dans les régions du Sahel (24,3%), du Centre-Nord (23,9%), du Nord (12,4%), de l'Est (10,7%) et de la Boucle du Mouhoun (6,5%).

Toutefois, à la date du 31 août 2024, on a enregistré le retour de 904 843 PDI issues de 146 820 ménages dans 639 localités grâce aux actions de reconquête du territoire national.

En dépit de ces efforts pour la reconquête du territoire, certaines localités demeurent difficilement accessibles par la route et les populations qui y vivent, rencontrent des difficultés d'accès aux services sociaux de base. L'acheminement de l'assistance humanitaire aux populations desdites localités reste très difficile et se fait par convois sécurisés ou voie aérienne. Les populations vivant dans ces localités d'accès difficile sont durement touchées par la dégradation de leurs conditions de vie, les rendant ainsi dépendantes de l'aide humanitaire.

Cette situation humanitaire a engendré un accroissement des besoins dans tous les domaines et principalement en matière d'alimentation, d'abris et de matériel de survie, d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de protection, d'appui aux moyens d'existence.

Il est à noter que cette crise a contribué à aggraver la vulnérabilité des personnes non déplacées qui sont obligées, dans un esprit de solidarité, de partager leurs ressources avec les PDI avant les interventions de l'État et des partenaires humanitaires.

Les personnes déplacées internes ont également accru la population des zones urbaines, notamment dans les quartiers périphériques où les populations vivent déjà dans la précarité.

De même, bien que la campagne agro-pastorale 2023, de façon générale, soit acceptable en termes de pluviométrie et de couverture géographique, il n'en demeure pas moins que des baisses de production céréalière sont constatées dans certaines provinces.

En effet, selon les résultats de l'analyse du Cadre Harmonisé (CH) de novembre 2023, il ressort que 20 des 45 provinces ont enregistré des baisses de production céréalière (par rapport à la moyenne quinquennale) allant de 0,41% dans le Bam à 66,02% à l'Oudalan.

Partant de cette situation, 2 278 031 personnes seront en situation de crise alimentaire sévère, dont 261147 en urgence alimentaire, soit 369 041 enfants de moins de 5 ans réparties dans 12 régions excepté les Hauts-Bassins.

Ces populations qui représentent 10 % de la population totale du pays sont concentrées dans les régions de l'Est (21%), du Centre-Nord (18%), du Sahel (18%), du Nord (17%) et de la Boucle du Mouhoun (10%).

En vue de mieux faire face à la situation, le Gouvernement de Transition a élaboré un plan de réponse humanitaire (PRH) en 2023. La mise en œuvre de ce plan a permis d'apporter une assistance appropriée à des millions de personnes dans le besoin. Son bilan a permis d'apprécier l'effort national de la prise en charge des personnes affectées.

C'est dans cette même dynamique que le Gouvernement a élaboré pour l'année 2024, ce présent plan national de réponse humanitaire en vue d'une meilleure prise en charge des personnes affectées. Ledit plan s'articule autour des points suivants :

- (i) aperçu du bilan de mise en œuvre du plan de réponse humanitaire 2023 ;
- (ii) analyse des besoins humanitaires ;
- (iii) principaux défis à relever ;
- (iv) orientation stratégique nationale en matière humanitaire au Burkina Faso en 2024 ;
- (v) objectifs du plan ;
- (vi) axes d'intervention du plan ;
- (vii) dispositif de pilotage et de suivi-évaluation ;
- (viii) financement du plan ;
- (ix) analyse des risques et mesures d'atténuation.

I. Aperçu du bilan de mise en œuvre du plan de réponse humanitaire 2023

Le plan de réponse humanitaire 2023 du Gouvernement comportait 232 activités avec un budget prévisionnel de 332 085 254 000 FCFA.

Au 31 décembre 2023, la mise en œuvre du plan a permis entre autres :

- ✓ d'apporter une assistance alimentaire à 3 050 202 PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes dont 1 464 097 hommes/garçons et 1 586 105 femmes/filles ;
- ✓ d'effectuer des transferts monétaires au profit de 89 893 ménages pauvres et vulnérables y compris des PDI retournées ;
- ✓ d'apporter un appui financier à 101 345 ménages PDI et personnes vulnérables des communautés hôtes dont 48 646 hommes/garçons et 52 699 femmes/filles pour la réalisation d'AGR ;
- ✓ de doter 14 567 ménages victimes de catastrophes et crises humanitaires ou vulnérables en abris d'urgence dont 6 993 hommes et 7 574 femmes chefs de ménage ;
- ✓ de réinscrire 195 000 enfants déscolarisés suite au déplacement forcé des populations ;
- ✓ de doter en kits scolaires 68 000 élèves déplacés internes et enfants vulnérables des communautés hôtes ;
- ✓ de réaliser 128 infrastructures hydrauliques ;
- ✓ de réaliser/réhabiliter 707 latrines ;
- ✓ de prendre en charge 7 955 personnes blessées et des PDI malades sur le plan sanitaire ;
- ✓ de prendre en charge sur le plan psychosocial 7 779 survivant-e-s de VBG dont 571 hommes et 7 208 femmes ;
- ✓ de doter 3 015 survivantes de VBG et filles/femmes PDI en kits de dignité ;
- ✓ de prendre en charge 154 enfants (142 garçons et 12 filles) rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire et de 2 718 enfants non accompagnés et séparés dont 1 536 garçons et 1 182 filles.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan sont entre autres :

- la persistance des incidents sécuritaires ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la défaillance de certains prestataires dans l'exécution des marchés contractuels ;
- les difficultés dans le processus de passation et de contractualisation des marchés ;
- l'insuffisance de ressources pour le suivi de la mise en œuvre du plan.

Pour relever les défis du plan 2024, il est suggéré :

- la poursuite dans les actions de sécurisation du territoire ;
- l'anticipation dans la conduite des activités ;
- le développement des mécanismes innovants de mobilisation de ressources ;
- le renforcement du partenariat et de la coopération pour la mobilisation des ressources ;
- la dotation budgétaire conséquente aux structures pour l'atteinte des objectifs assignés.

II. ANALYSE DES BESOINS HUMANITAIRES

Toutes les couches sociales sont touchées par la crise humanitaire que traverse le Burkina Faso. Les besoins des populations affectées sont multiples et variés. Malgré les immenses efforts consentis par l'Etat et ses partenaires, il existe toujours de réels gaps à combler.

Afin de s'assurer que le présent plan national de réponse humanitaire (PNRH) tient compte de ces besoins, une analyse par secteur d'intervention en matière d'assistance humanitaire d'urgence s'impose.

II.1. Analyse des besoins intersectoriels

Au cours de l'année 2024, il est estimé que 5 242 700¹ personnes seront sous pression dans le cadre de l'analyse du cadre harmonisé. Dans le cadre du plan de réponse humanitaire du Gouvernement, cette population sous pression représente le nombre total de personnes dans le besoin. Ces personnes qui représentent près de 23% de la population totale sont réparties dans les treize (13) régions et ont besoin d'une surveillance rapprochée afin de prévenir toute dégradation de leur situation. Des données analysées, il ressort que 2 734 196 personnes (soit 12% de la population totale) seront en situation de crise alimentaire à pire dont 423 338 personnes en urgence alimentaire pendant la période de soudure et doivent être immédiatement assistées pour sauver leur vie. Cet effectif renferme 442 940 enfants de moins de 5 ans (16,2% de la population)². Ces personnes seraient concentrées dans les régions du Centre-Nord (21%), du Nord (18%), du Sahel (18%), de l'Est (17%), du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun (respectivement 7%). Ces zones représentent également les six (06) localités à fort défi sécuritaire. Il faut aussi noter que selon l'analyse des données du profilage des personnes

¹ Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle et projetée, mars 2024, Equipe d'analyse du Cadre harmonisé.

² Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH 2019)

déplacées internes (mars 2023), celles-ci désignent l'alimentation (89,96%) et les abris (48,78%) comme leur besoin prioritaire³.

Concernant les services sociaux de base, malgré la réouverture de certaines formations sanitaires et écoles fermées, la question de l'accès demeure un défi. Les principaux obstacles des ménages par rapport à l'accès aux soins sont le coût trop élevé des médicaments (28%) et l'indisponibilité des médicaments (8%)⁴.

Avant l'avènement de la crise sécuritaire, le pays faisait face à d'énormes défis structurels grippant les efforts de développement dans plusieurs localités. Le contexte difficile est venu réduire l'accès aux services sociaux de base pour les personnes déplacées et non déplacées. Dans le cadre de l'enquête réalisée en septembre 2022 pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA), l'analyse de la dynamique démographique dans les cinq (5) régions à fort défi sécuritaire révèle une prégnance plus accrue des PDI sur les communautés d'accueil dans certaines localités. Dans ces régions, seulement quatre (4) localités sur soixante-seize (76) accueillant des PDI ont des ratios PDI/communautés d'accueil inférieur à 10%. Cinquante-cinq (55) chefs-lieux de communes rurales s'inscrivent au registre des localités à prégnance supérieure à 10% ; ce qui porte à quatre-vingts (80), le total général des localités accueillant un effectif de PDI de plus de 10% de l'effectif de leur population au niveau national. Dans les milieux urbains, l'accès aux moyens d'existence demeure pour les ménages déplacés internes et beaucoup de personnes attendent de l'Etat et des partenaires une assistance alimentaire pour leur survie. L'agriculture qui reste la principale activité des communautés déplacées et non déplacées est de plus en plus compromise. En effet, le manque ou l'insuffisance de terres cultivables dans les zones d'accueil et les contraintes liées aux défis sécuritaires ont rendu difficile la pratique de l'agriculture et de l'élevage, privant ainsi plusieurs milliers de personnes de leur principale source de revenus

II.2. Personnes dans le besoin et cibles

II.2.1. Estimation du nombre de personnes dans le besoin et des personnes ciblées

L'estimation de la population du Burkina Faso dans le besoin pour 2024, actualisée avec le chiffre des PDI de mars 2023, est basée sur l'analyse effectuée par le Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et d'estimation des populations en insécurité alimentaire en

³ Données du profilage des PDI, SP/CONASUR, mars 2023

⁴ Données du profilage des PDI, SP/CONASUR, mars 2023)

novembre 2023. Etant une méthode d'analyse multisectorielle et intersectorielle, consensuelle et basée sur des données validées au niveau national et prenant en compte les contraintes et défis sécuritaires actuels, il s'agit donc de la meilleure source pour identifier les personnes dans le besoin. Le Gouvernement entend par personnes dans le besoin, l'ensemble des *personnes sous-pressions* c'est-à-dire l'ensemble « *des ménages qui ont une consommation alimentaire minimalement adéquate, mais ne peuvent assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress* ». Dans cette population de personnes dans le besoin, il est inclus les personnes qui seront ciblées par la réponse des autorités nationales dans le cadre du présent plan. Par personnes ciblées, le Gouvernement entend l'ensemble des personnes en crise, en urgence, les personnes retournées et victimes de catastrophe.

II.2.2. Groupes de personnes dans le besoin et à cibler

Les personnes dans le besoin et à cibler sont réparties dans trois (03) grands groupes de populations, à savoir, les PDI et les non PDI. A l'intérieur des non PDI, il y a deux sous-groupes. L'ensemble des catégories se décrit comme ci-dessous :

- personnes déplacées internes enregistrées par le CONASUR ;
- communautés d'accueil (familles d'accueil et personnes vivant dans une commune qui reçoit des PDI) ;
- les personnes non déplacées vivant dans les zones à fort défi sécuritaire et/ou en crise alimentaire ;
- les personnes retournées, intégrées ou réinstallées.

Pour une meilleure harmonisation, le ciblage des bénéficiaires du présent plan se fera sur la base du standard de prise en charge des personnes déplacées internes et personnes vulnérables des communautés d'accueil (2023).

II.2.3. Répartition des personnes par secteur

II.2.3.1. Abris / Articles ménagers essentiels (AME)

Le nombre de personnes ayant besoin d'abris et d'articles ménagers essentiels est estimé à 1 321 600. Il s'agit des personnes victimes de catastrophes, des PDI et des personnes retournées.

Dans le cadre de la crise humanitaire, les populations, au cours de leur déplacement à la suite de menaces ou d'attaques des groupes armés terroristes, abandonnent tout derrière elles, sans aucune possibilité parfois de se munir d'un strict minimum pour assurer leur survie. Elles se retrouvent ainsi dans des localités d'accueil dans un état de dénuement total, d'où un besoin urgent d'abris et d'articles ménagers essentiels.

Malgré l'activation du cluster Gestion de sites d'accueil temporaire (GSAT) en avril 2020, de nombreux sites d'accueil de PDI se créent de façon spontanée et sont confrontés à des problèmes d'aménagement.

Le manque d'espace dans certaines localités pour mettre en place des sites d'accueil temporaire au profit des PDI n'est pas non plus de nature à faciliter leur prise en charge.

En termes d'abris, 48,78% des ménages enregistrés affirment ne pas en disposer dans leur localité d'accueil.

II.2.3.2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence (SAME)

L'assistance alimentaire aux PDI et aux non PDI reste une des activités qui mobilise le plus d'acteurs étatiques et non étatiques. Selon les résultats du CH de mars 2024, le nombre de personnes dans le besoin est évalué 2 734 196. A ces populations, il faut ajouter les personnes retournées dans leur localité qui ont aussi besoin d'assistance alimentaire.

Malgré les efforts de ces acteurs à travers les campagnes de distribution gratuite de vivres et de vente des céréales à prix subventionnés, certains ménages PDI sont toujours obligés de réduire les quantités normales de leurs rations alimentaires pour assurer leur survie.

Le secteur de la sécurité alimentaire est profondément éprouvé par les différents incidents sécuritaires qui rendent difficile l'approvisionnement de certaines localités, surtout par voie terrestre.

La dégradation et l'inaccessibilité des moyens d'existence que sont les terres et les autres moyens de production mettent à rude épreuve la question de la capacité des populations à

répondre à leur besoin alimentaire. Cela nécessite donc que des solutions adéquates et pérennes soient trouvées par l'ensemble des acteurs pour faire face à cette situation.

II.2.3.3. Eau, Hygiène et Assainissement (WASH)

Dans les régions affectées par la crise, les questions liées au WASH se posent avec acuité. Les infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins des PDI, qu'elles soient sur un site, dans les familles d'accueil, dans les établissements publics communément appelés centres collectifs (écoles, centres de santé, mosquées, etc.), ou sans abris. Ces infrastructures sont surexploitées avec un risque de dégradation rapide et un impact à la fois pour les personnes déplacées et les personnes non déplacées.

Par ailleurs, l'absence de canalisation pour évacuer les eaux de pluie et celles usées engendre des maladies dont les conséquences sont désastreuses, notamment pour les enfants et les femmes enceintes.

Les attaques ciblées contre les points d'eau diminuent la disponibilité en eau dans les zones affectées par la crise sécuritaire.

II.2.3.4. Santé

Dans les zones d'afflux des populations déplacées, la pression exercée sur l'utilisation des services sanitaires, déjà fragiles, impacte en quantité et en qualité l'offre des soins. De plus, les difficultés d'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels et autres intrants médicotechniques, conjuguées à l'insuffisance des plateaux techniques et des ressources humaines et financières compliquent et limitent davantage l'accès aux soins de santé des populations hôtes et des PDI.

Les femmes enceintes et allaitantes, les nourrissons, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées physiques, mentales et celles souffrant des maladies chroniques comme le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), qui se trouvent en difficulté de poursuivre leur traitement, apparaissent plus vulnérables dans cette situation.

II.2.3.5. Nutrition

La situation nutritionnelle de la population du Burkina Faso, de façon générale, reste fragile.

Chez les enfants de 6 à 59 mois, les facteurs contributifs à la malnutrition aiguë varient d'une province à une autre et pourraient être dus, soit aux faibles consommations et aux mauvaises

pratiques alimentaires, aux prévalences élevées de morbidité infantile (fièvre et diarrhée), aux mauvaises conditions d'hygiène (inaccessibilité à des installations d'assainissement) et/ou à la faible couverture en eau potable. En outre, les effets négatifs de la crise sécuritaire ont engendré des déplacements de population, le dysfonctionnement, voire la fermeture des structures de santé dans les provinces, réduisant ainsi l'accès aux soins à ces populations en matière de suivi nutritionnel.

Avec la crise actuelle, les données régulièrement collectées pour assurer la surveillance de l'état nutritionnel des populations sont quasi indisponibles, surtout dans les zones à fort défi sécuritaire.

II.2.3.6. Protection

La crise humanitaire a accentué la problématique de la protection d'une manière générale. La forte concentration des PDI dans les sites d'accueil et dans les familles d'accueil, au-delà de la pression exercée sur les ressources disponibles dans les zones d'accueil, pose aussi le problème de protection des droits humains. L'intimité et la dignité des personnes se trouvent ainsi compromises du fait de l'insuffisance d'abris et de moyens de subsistance.

La séparation familiale, les enfants non accompagnés et ceux enrôlés par les groupes armés terroristes, conjugués aux enlèvements, aux assassinats ciblés, aux viols, aux relations sexuelles de survie, à la détresse psychosociale, aux abus, à l'exploitation, à la violence, etc. viennent porter un coup dur au secteur de la protection.

II.2.3.7. Education

L'une des conséquences désastreuses de la crise sécuritaire que connaît le pays est l'atteinte à son système éducatif. Près de 60% des PDI sont des enfants. À la date du 31 décembre 2023, le rapport du Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence fait état de 5 330 structures éducatives fermées contre 5 478 en fin novembre 2023, affectant 820 865 élèves dont 396 716 filles. Ces fermetures représentent 20% de l'ensemble des structures éducatives du pays. Malgré les efforts entrepris dans le sens de rouvrir les établissements, notamment le redéploiement des enseignants et la gratuité de la scolarité des élèves déplacés internes, de nombreux élèves sont en attente de bénéficier d'une éducation de qualité et d'un accès, car les écoles ouvertes reçoivent des élèves en surplus avec des capacités d'accueil limitées. Selon le rapport de l'éducation en situation d'urgence indique qu'au 31 mai 2024, on dénombrait 1 382 structures éducatives rouvertes sur l'ensemble du territoire national. Ces réouvertures ont permis à 268 643 élèves dont 133 547 filles de reprendre le chemin des classes.

III. PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

Le plan national de réponse humanitaire ambitionne, pour le compte de l'année 2024, de résoudre les besoins d'urgence humanitaire, en fédérant les énergies et les ressources pour gagner en efficacité et en efficience. Pour ce faire, un certain nombre de défis restent à relever au nombre desquels, il faut noter :

- **L'engagement des parties prenantes** : ce plan est le fruit d'un travail participatif. Tous les départements ministériels concernés par l'action humanitaire ont fortement contribué à son élaboration. Dans sa mise en œuvre, les mêmes mobilisations et détermination seraient un réel gage de sa réussite.
- **la mobilisation des ressources financières** : l'atteinte des résultats de ce plan dépend fortement de la disponibilité des ressources financières. Elle requiert la contribution de tous les acteurs (État, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers et Organisations de la société civile).
- **l'accès humanitaire** : il s'entend avant tout, comme l'ensemble des capacités dont disposent les acteurs étatiques et non étatiques pour atteindre les personnes dans le besoin et leur apporter l'assistance nécessaire. C'est aussi, toutes les opportunités offertes aux personnes vulnérables à avoir accès aux services sociaux de base. Le plein succès de ce plan dépend aussi en partie de cet accès humanitaire.
- **la sécurité** : elle reste un élément fondamental dans la mise en œuvre opérationnelle des activités du plan. Elle devrait donc se construire avec tous (acteurs passifs, pour faciliter la tâche à travers le respect strict des consignes de sécurité, et acteurs actifs dans le respect des procédures liées à la gestion de la sécurité en contexte de besoin humanitaire accru) pour garantir le succès de chacune des étapes du plan.
- **le ciblage des bénéficiaires** : l'approche privilégiée par ce plan, dans le cadre de l'assistance humanitaire, est celle basée sur les vulnérabilités. Pour ce faire, des critères de vulnérabilité seront définis au niveau opérationnel afin de s'assurer que les différentes formes d'assistance arrivent aux vrais bénéficiaires et à ceux ayant le plus besoin de l'aide.
- **la prise en charge holistique** : l'assistance humanitaire doit tenir compte des besoins identifiés ou exprimés par les personnes ayant besoin d'assistance en fonction des normes requises et dans un souci d'efficacité et d'efficience.

IV. ORIENTATION STRATEGIQUE NATIONALE EN MATIERE HUMANITAIRE AU BURKINA FASO EN 2024

Depuis 2019, le Burkina Faso a développé des actions de réponse pour faire face à la crise multidimensionnelle que vit le pays avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux. En ce sens le gouvernement reconnaît et salue le rôle et la place des partenaires dans la réponse en cours.

Les présentes orientations stratégiques ne sauraient être perçues comme des restrictions, mais comme un effort d'une meilleure coordination de la réponse humanitaire au Burkina Faso qui est une responsabilité de l'État au sens de l'article 5 de la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala). L'État burkinabè entend jouer son rôle de premier pourvoyeur de l'assistance humanitaire. A cet effet, les éléments ci-dessous sont énoncés pour l'ensemble des acteurs :

❖ Les principes d'interventions :

- ✓ le respect de la souveraineté de l'État dans la mise en œuvre des opérations humanitaires ;
- ✓ les principes humanitaires ;
- ✓ le dialogue entre acteurs ;
- ✓ la responsabilité du Gouvernement dans la coordination et la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ la mise en œuvre des actions d'assistance aux PDI sur les sites définis par le Gouvernement à travers le ministère en charge de l'action humanitaire ;
- ✓ l'implication et la participation sans discrimination des personnes déplacées dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ la collaboration avec les organisations humanitaires internationales, nationales et locales ;
- ✓ la prise en compte du genre et des situations de vulnérabilité spécifiques dans la réponse humanitaire (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- ✓ le respect et la promotion de la protection de la dignité y compris la protection contre les exploitations et abus sexuels ainsi que la redevabilité envers les communautés affectées.

❖ Les obligations

Les obligations pour les acteurs gouvernementaux :

- ✓ mettre en place un mécanisme de gestion de plaintes ;
- ✓ faire le suivi de toutes les interventions à caractère humanitaire ;
- ✓ fournir les données ou toute autre information utile sur les populations vulnérables aux autres acteurs humanitaires afin de faciliter les interventions ;
- ✓ tenir régulièrement les cadres de concertation des démembrements du CONASUR à tous les niveaux ;
- ✓ produire un rapport global sur l'état de mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire et un documentaire sur les réalisations effectuées.

Les obligations pour les acteurs agissant à travers le plan de réponse des partenaires :

- ✓ planifier avec les sectoriels compétents toute action en faveur des populations vulnérables ;
- ✓ transmettre la liste nominative des populations réellement assistées aux démembrements du CONASUR ainsi qu'au SP/CONASUR ;
- ✓ transmettre les rapports d'activités aux démembrements du CONASUR ainsi qu'au SP/CONASUR ;
- ✓ s'aligner aux priorités de l'État.

Les obligations pour les personnes et bonnes volontés voulant intervenir auprès des personnes dans le besoin :

- ✓ respecter les droits et la dignité des personnes ;
- ✓ s'inscrire dans le dispositif de prise en charge des personnes vulnérables mis en place par le Gouvernement ;
- ✓ bannir toute attitude mercantile ou toute publicité personnalisée ;
- ✓ promouvoir la solidarité comme stipulé dans la charte nationale de la solidarité.

V. OBJECTIFS DU PLAN

V.1. Objectif général

L'objectif global du plan est de contribuer à une meilleure prise en charge des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés.

V.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit :

- d'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés ;
- d'améliorer les conditions d'hébergement des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés ;
- d'améliorer la prise en charge sanitaire des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés par l'offre de soins de santé particulièrement dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- de renforcer les mécanismes de protection des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés ;
- d'assurer la prise en charge éducative des élèves déplacés internes (EDI) et élèves non déplacés vulnérables ainsi que les élèves retournés, intégrés et réinstallés ;
- d'améliorer la disponibilité d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement dans les zones de concentration des PDI au profit de des personnes déplacées internes, des personnes non déplacées vulnérables des personnes retournées, intégrées et réinstallées ainsi que des réfugiés ;
- d'assurer une meilleure coordination des interventions humanitaires ;
- d'assurer un suivi évaluation des activités et du plan.

VI. AXES D'INTERVENTION DU PLAN

Pour un meilleur suivi-évaluation du processus de mise en œuvre de ses activités, le plan national de réponse humanitaire est bâti suivant deux (02) axes. Il s'agit de la réponse d'urgence et de la coordination et pilotage.

VI.1. Axe 1 : réponse d'urgence

Cet axe vise à assurer une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire.

Pour ce faire, les activités à mettre en œuvre s'inscrivent dans les actions suivantes :

En matière **d'appui en abris d'urgence et en articles ménagers essentiels (AME) aux PDI et aux personnes victimes de catastrophes**, il s'agit de conduire les principales activités que sont : la dotation en abris d'urgence à 50 000 ménages vulnérables ou victimes de catastrophes et crises humanitaires ; l'installation de 3 000 lampadaires pour l'éclairage public au profit des PDI et des communautés hôtes ; la fourniture en articles ménagers essentiels à 103 000 ménages PDI, vulnérables ou victimes de catastrophes.

Dans le domaine de **l'accès en Eau, Hygiène et Assainissement dans les sites d'accueil des zones à forte concentration**, il s'agira essentiellement de réaliser 68 points d'eau potable (Adductions d'Eau Potable Simplifiées, forages équipés de Pompes à Motricité humaine, Points d'Eau Autonomes), de réhabiliter 08 forages au profit des PDI retournées et de construire 2 500 latrines familiales dans les ménages d'accueil des PDI et 200 blocs de latrines dans les sites d'accueil des PDI. Les activités consistent également à produire et à diffuser 03 spots radio de sensibilisation à l'endroit des PDI et des populations hôtes sur le WASH en français, mooré, dioula et fulfuldé ; 01 spot de sensibilisation des populations hôtes sur la nécessité de partager les services WASH avec les PDI et d'organiser 03 causeries débats avec les PDI et les communautés hôtes sur l'utilisation et l'entretien des ouvrages WASH.

S'agissant de **l'Education en situation d'urgence (ESU)**, les principales activités à réaliser au niveau de cette action concernent la dotation de kits scolaires à 41 752 élèves déplacés internes, ceux retournés et des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) des communautés hôtes et des militaires et Volontaires pour la Défense de la Patrie; la réalisation de 500 espaces temporaires d'apprentissages (ETA) dans les zones de repli ; l'appui à la réinscription de 79 000 élèves déplacés internes (EDI) ; l'octroi de bourses scolaires à 900 orphelins et l'appui financier à 250 orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) pour assurer leur scolarisation.

Dans le domaine de la **protection générale des personnes victimes de catastrophes et crises humanitaires**, il s'agit principalement de mettre en œuvre les activités suivantes : l'organisation des opérations de délivrance de 201 303 actes de naissance au profit des personnes non détentrices ; l'appui à 10 213 PDI et des communautés hôtes pour l'établissement des documents d'identification (Acte de naissance, CNIB) ; l'organisation de 3 ateliers provinciaux de formation et de sensibilisation sur la déconstruction du discours haineux, les stéréotypes et la stigmatisation au profit des leaders communautaires ; l'organisation de 02 ateliers de formation à l'endroit des leaders PDI, des communautés hôtes et des membres des OSC sur les techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires ; l'organisation de 03 conférences publiques sur la lutte contre le terrorisme, le renforcement de la cohésion sociale et de la paix au profit de 200 acteurs (trices) des médias et de la communication ; l'organisation des séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques en circulation au profit de 3 100 PDI ; l'organisation de 07 sessions de sensibilisation au profit des PDI et populations hôtes sur la cohabitation pacifique et la gestion des conflits communautaires. En outre, il est prévu la résolution de 600 conflits communautaires ; la formation de 200 agents de santé à base communautaire (ASBC) sur les mutilations génitales féminines et sur le mariage d'enfants dans les régions ; le retrait de 5 000 femmes, enfants et des jeunes déplacées internes et autres personnes vulnérables en situation de mendicité dans les régions ; la formation de 25 acteurs de protection sur la prévention de l'exploitation et abus sexuels (PSEA), l'apport d'un appui matériel (frais de scolarité, lampes scolaires, soutiens spécifiques aux PH, ...) à 555 ménages et élèves PDI ; la formation de 20 cadres des ministères en charge de l'action humanitaire et de la santé sur les premiers secours psychologiques (PSP) et la gestion de stress ; l'appui financier/matériel à 15 associations caritatives pour la prise en charge des personnes vulnérables ; la réhabilitation de deux centres communautaire/féminin des municipalités de Nagréongo et Boussouma ; la formation de 599 leaders PDI et des communautés hôtes des régions à fort défi sécuritaire sur la technique de de prévention et de médiation des conflits communautaires ; la sensibilisation de 338 chefferies coutumières et traditionnelles et les autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux.

En ce qui concerne la **lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG)**, il s'agit essentiellement de prendre en charge au plan psychosocial 5 836 survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les régions et les centres de prise en charge ; la dotation de 4125 survivant-e-s de VBG en kits de dignité ; de l'organisation de 02 ateliers de formation à l'endroit des coordinations de femmes sur les mécanismes de référencement en matière de prise

en charge des VBG; de la réalisation de 07 émissions radiophoniques sur les VBG et les droits de la femme et de l'octroi de kits d'hygiène à 11 191 femmes et filles PDI dans les familles hôtes vulnérables.

Dans le domaine de la **protection de l'enfant en situation d'urgence**, les activités seront orientées principalement vers la prise en charge sur le plan psychosocial de 3 477 enfants non accompagnés ou séparés (ENAS) en situation d'urgence ; l'organisation de 02 sessions de formation des acteurs de protection de l'enfant (TS, acteurs humanitaires et autres sectoriels) sur les diverses thématiques (PESU, prise en charge des EROST/ENAS) ; la prise en charge de 155 enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST) ; l'organisation de 525 tournées de sensibilisation sur le travail des enfants au profit des populations des zones d'accueil des PDI ; la formation de 120 membres des RPE sur la protection des enfants en situation d'urgence ; la dotation de 98 familles d'accueil en kits de placement d'urgence au profit des enfants en détresse nouvellement placés; la formation de 320 membres des cellules communautaires de protection des enfants sur des thématiques de protection des enfants (éducation parentale...) ; l'appui financier à l'établissement d'extraits d'acte de naissance au profit de 6 977 enfants vulnérables (enfants privés de famille, etc...) ; la prise en charge y compris la prise en charge d'urgence (sanitaire, alimentaire ,psychologique, ...) de 10 020 enfants victimes de violence et d'abus divers; l'appui financier à 27 enfants placés dans les centres d'accueil des enfants en détresse et ainsi que l'appui financier/matériel à 40 personnes en difficulté demandeuses de subsides.

Au titre du **renforcement de l'accès à la santé et à la nutrition**, il s'agira de la prise en charge préventive, curative et promotionnelle de 70 000 usagers-clients des SMI ; la réalisation des campagnes de dépistage de l'hépatite B et du VIH/SIDA au profit de 4 100 étudiants déplacés internes (EDI) ; la dotation en farines de bouillie enrichie à 2 180 nourrissons de mères PDI et populations hôtes vulnérables ; l'acquisition des plumpy sup, super céréale et huile fortifiée au profit des formations sanitaires pour la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée (PECMAM).

Par ailleurs, on retient la prise en charge sanitaire de 1 800 blessés balistiques ; la formation de 350 infirmiers (paramédicaux) des équipes de soins des districts sanitaires des zones à fort défi sécuritaire à l'approche thérapeutique intégrative du psycho traumatisme ; la dotation des structures de santé de 100 kits d'urgence pour le fonctionnement et la prise en charge des urgences ; la dotation de structures de santé en produit de santé pour le fonctionnement et la

prise en charge des urgences au profit de 10 régions et le renforcement des plateaux techniques des CMA et CHR de 05 régions à fort défi sécuritaire.

En outre, il est prévu l'opérationnalisation d'un centre de prise en charge et de soutien médicopsychologique d'urgence des victimes du terrorisme, des catastrophes et de la criminalité organisée et la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques de 168 grands malades indigents.

En matière d'**amélioration de la sécurité alimentaire**, les activités visent à apporter une assistance alimentaire à 1 800 000 personnes vulnérables ou victimes de catastrophes et crises humanitaires y compris les PDI retournées et non retournées et à 1 600 ménages des militaires décédés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ; la vente à prix subventionné de vivres à 96 800 personnes vulnérables. Aussi, on retient l'assistance en vivres à 200 grands malades indigents du Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS) et autres personnes vulnérables et l'organisation de 02 sessions dans le cadre du renforcement des compétences des femmes déplacées et/ou des communautés d'accueil en matière d'innovation dans l'agriculture urbaine et la transformation alimentaire.

Pour ce qui concerne la **protection des réfugiés**, il s'agit de la poursuite des opérations de vérification et d'enregistrement de 2 000 réfugiés et des demandeurs d'asile, la délivrance de 2 700 documents d'identité aux réfugiés et demandeurs d'asile. De plus, il est prévu l'organisation de 02 ateliers de sensibilisation à la cohabitation pacifique entre les demandeurs d'asile, les réfugiés et la population hôte ainsi que 04 journées de sensibilisation des réfugiés sur les droits et devoirs des réfugiés et demandeurs d'asile.

Cet axe comporte 93 activités et met à contribution 06 secteurs humanitaires. Son coût total s'élève à 70 198 332 000 FCFA, soit 97,72% du coût global du plan national de réponse humanitaire. De ce montant prévisionnel, il est attendu du budget de l'État un montant de 30 307 455 000 FCFA, soit 43,17% du budget prévisionnel des activités de l'axe. La contribution attendue des PTF est de 39 890 877 000 FCFA, correspondant à 56,83% du coût total.

VI.2. Axe 2 : Coordination et pilotage

Cet axe vise une meilleure coordination de la réponse et analyse l'état d'avancement et la performance des activités planifiées afin d'appliquer des actions correctives au besoin.

Le volet coordination/pilotage regroupe d'une part l'ensemble des activités relatives à l'orientation de l'action humanitaire dans sa globalité, le plaidoyer en vue de la mobilisation

des ressources et de l'alignement de tous les acteurs et d'autre part, les activités relatives aux différentes acquisitions de matériels et de logistiques nécessaires à l'opérationnalisation du plan. Cet axe prévoit aussi des mécanismes de suivi et des cadres de concertation en termes de revue à mi-parcours et d'évaluation finale.

Il s'agira plus spécifiquement des actions d'engagement communautaire/redevabilité, d'appui institutionnel, de documentation/capitalisation des interventions sur le terrain, d'enregistrement et profilage des PDI et de gestion de site d'accueil.

En ce qui concerne **l'engagement communautaire/redevabilité**, les principales activités consistent au soutien de 100 initiatives des acteurs non étatiques des secteurs de la communication, de la culture et du tourisme en matière de sensibilisation, de promotion des valeurs de solidarité, de partage ainsi que de mobilisation citoyenne. Les activités prévues consistent également à la réalisation d'une étude sur les facteurs et risques de conflit entre PDI et populations hôtes ; la formation de 550 membres des observatoires provinciaux, départementaux et villageois des zones d'accueil des PDI sur la prévention et la résolution des conflits communautaires et l'organisation d'une session d'information et d'échanges à l'endroit des journalistes sur la coordination de l'action humanitaire.

En matière d'**appui institutionnel**, il s'agit essentiellement de mettre en œuvre les activités suivantes : la formation de 120 acteurs des médias sur le traitement de l'information en temps de crise et la production de 973 numéros d'émissions en lien avec "la cohésion sociale/citoyenneté" en Radio et télé.

Aussi, il est prévu la formation de 150 acteurs humanitaires sur l'action humanitaire inclusive ; l'organisation de rencontres de diffusion de la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire au profit de 150 acteurs ; l'organisation de 14 sessions de formation en gestion de stock au profit des gestionnaires de stocks et des acteurs des démembrements du CONASUR.

De plus, on retient la tenue d'un atelier de l'harmonisation des planification des acteurs sur l'élaboration des plans de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ; l'organisation d'une session de formation de 33 travailleurs sociaux sur les normes d'inclusion humanitaires des groupes vulnérables; la formation de 150 acteurs humanitaires sur la collecte de données inclusives à travers le questionnaire du Washington Group ; la formation de 121 travailleurs sociaux des régions à fort défi sécuritaire sur la gestion du stress et la prise en charge du stress post-traumatique.

Par ailleurs, il est envisagé la construction de 04 entrepôts régionaux de pré positionnement des vivres et non vivres ; l'acquisition de 02 camions pour faciliter le transport des vivres et non vivres vers les PDI et les personnes affectées par les catastrophes et l'acquisition de 27 motos pour faciliter les missions de terrain des démembrements du CONASUR.

Enfin, on retient la tenue de 02 cadres de concertation semestriels avec les responsables des acteurs humanitaires intervenant dans le cluster Wash et les bailleurs de fonds ; la participation à 32 rencontres nationales et régionales de coordination impliquant les acteurs et la supervision de la réalisation des ouvrages au profit des PDI ; la conduite d'une étude pour l'évaluation de la vulnérabilité du sous-secteur eau, hygiène et assainissement face aux urgences humanitaires et aux changements climatiques et l'établissement de la situation de référence de la prise en compte des activités sensibles au Nexus HDP et CC.

En matière de **documentation/capitalisation des interventions dans l'action humanitaire**, les activités consistent essentiellement à la réalisation de 03 sorties de suivi de la mise en œuvre des droits des PHDI retournées dans leur milieu d'origine et/ou dans leur milieu d'accueil ; l'organisation de 10 rencontres d'échanges sur les domaines de responsabilités VBG (AoR VBG) avec les acteurs de promotion et de protection de la femme et de la jeune fille dans la région du Centre-Est ; la réalisation de 12 missions de suivi-évaluations de réponse aux besoins des élèves et enfants affectés par la crise sécuritaire ; l'organisation de 12 réunions mensuelles et une rencontre annuelle de coordination du domaine de responsabilité de protection de l'enfant (CPAoR).

Il s'agira également de l'organisation de 04 sorties de suivi de l'assistance humanitaire et de 03 sorties de suivi de stocks dans les régions ; l'organisation de 02 sessions du CONASUR ; l'organisation d'un atelier de capitalisation de l'opération de distribution gratuite de 29 400 tonnes de vivres. Il est prévu aussi l'élaboration du rapport à mi-parcours du plan national de réponse humanitaire 2024 ; le développement d'un logiciel de gestion de stocks et de capitalisation des aides humanitaires.

En outre, il est prévu la tenue d'un cadre de concertation avec les partenaires humanitaires ; l'organisation de 03 missions multisectorielles de monitoring, de sensibilisation et d'évaluation ; la tenue d'une session de formation des membres de la police des frontières sur le droit des demandeurs d'asile et des réfugiés ; l'organisation de 12 sorties de suivi de l'application des normes et techniques spécifiques aux urgences par les acteurs de mise en œuvre et 11 sorties de supervision des séances de sensibilisation des populations hôtes sur la prise en compte des PDI dans les services AEPHA.

Enfin, on retient l'élaboration de 5 plans de réponse aux urgences sanitaires dans les zones à forts défis sécuritaires et la tenue d'une revue après action de l'intervention au Sahel dans le cadre de l'accord de financement MSHP-OMS.

Quant à l'**enregistrement/profilage des PDI**, il est prévu l'enregistrement biométrique de 800 000 personnes (PDI enregistrées, PDI non enregistrées, familles hôtes et personnes retournées) dans les régions, afin de disposer de données fiables pour les besoins de réponses d'urgence et de planification.

S'agissant de la **gestion des sites d'accueil temporaire (GSAT)**, il est prévu la formation de 2 500 membres des comités communautaires mixtes ; l'organisation de 250 réunions de coordination entre acteurs intervenant sur les SAT/ZAD et de 04 sorties de suivi/supervision des activités des gestionnaires des SAT/ZAD.

L'axe 2 est composé de 45 activités. Il représente 2,28% du coût total du plan, soit 1 640 691 000 FCFA. La part de l'État s'élève à 284 339 000 FCFA représentant 17,33% et le financement attendu des PTF est de 1 356 353 000 FCFA correspondant à 82,67% de l'axe.

En somme, le PNRH 2024 révisé compte 138 activités pour un coût total de 71 839 023 000 FCFA dont 30 591 793 000 FCFA du budget de l'État, correspondant à 42,58% du coût total et 41 247 230 000 FCFA des Partenaires techniques et financiers, représentant 57,42%.

VI.3. Synthèse des actions par axe d'intervention

Axes	Nombre Activités	État (en milliers de FCFA)	PTF (en milliers de FCFA)	Coût total (en milliers de FCFA)
Total Axe 1 : Réponse d'urgence	93	30 307 455	39 890 877	70 198 332
Action 1.1 : Appui en abris d'urgence et en articles ménagers essentiels (AME) aux PDI et aux personnes victimes de catastrophes	6	4 555 875	18 582 000	23 137 875
Action 1.2 : Accès en Eau, Hygiène et Assainissement dans les sites d'accueil des zones à forte concentration	13	5 758 262	12 000	5 770 262
Action 1.3 : Education en situation d'urgence	10	331 025	192 625	523 650
Action 1.4 : Protection générale des personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires	20	1 524 597	1 159 070	2 683 667
Action 1.5 : Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)	5	21 612	111 706	133 318
Action 1.6 : Protection de l'enfant en situation d'urgence	13	48 111	202 642	250 752
Action 1.7 : Renforcement de l'accès à la santé et à la nutrition	17	706 615	4 189 916	4 896 531
Action 1.8 : Amélioration de la sécurité alimentaire	5	17 361 358	15 416 868	32 778 226
Action 1.9 : Protection des réfugiés	4	0	24 050	24 050

Axes	Nombre Activités	État (en milliers de FCFA)	PTF (en milliers de FCFA)	Coût total (en milliers de FCFA)
Total Axe 2 : Coordination et pilotage	45	284 339	1 356 353	1 640 691
Action 2.1 : Engagement communautaire/redevabilité	4	101 400	258 313	359 713
Action 2.2 : Appui institutionnel	16	92 442	700 595	793 037
Action 2.3 : Documentation/capitalisation des interventions dans l'action humanitaire	21	90 497	122 445	212 941
Action 2.4 : Enregistrement/profilage des PDI	1	0	248 910	248 910
Action 2.5 : Gestion des sites d'accueil temporaire (GSAT)	3	0	26 090	26 090
Total général	138	30 591 793	41 247 230	71 839 023

VII. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI-EVALUATION

Le plan national de réponse humanitaire, étant le cadre de planification du Gouvernement pour répondre à la crise humanitaire, représente pour les différents départements ministériels, le document-cadre de référence des interventions en la matière. A ce titre, le cadre institutionnel de pilotage du plan doit tenir compte des différents secteurs humanitaires afin de pouvoir fédérer véritablement les énergies en vue de sa mise en œuvre efficace.

Le dispositif institutionnel de pilotage proposé vise à garantir un leadership du Gouvernement et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement. Le dispositif institutionnel prévoit deux types d'organes : (i) les instances de décision et d'orientation et (ii) les instances de coordination.

VII.1. Instances de décision et d'orientation

Il s'agit du Comité d'Orientation et de Suivi et du Comité humanitaire.

- ❖ **Le Comité d'Orientation et de Suivi (COS) :** il est une instance supérieure de décision. Il est composé du Ministre chargé de l'action humanitaire et de tous les autres Ministres. Les réunions du COS se tiennent tous les six (6) mois et à chaque fois que de besoin sur convocation du Ministre chargé de l'action humanitaire. Au cours de ses réunions, le COS :
 - ✓ définit les orientations stratégiques ;
 - ✓ adopte les rapports de mise en œuvre du PNRH ;
 - ✓ adopte le rapport de suivi élaboré par le comité technique ;
 - ✓ formule des recommandations en vue d'améliorer les performances de la mise en œuvre du plan national de réponse ;
 - ✓ adopte des stratégies de mobilisation des ressources.
- ❖ **Le Comité Stratégique (CS) :** il regroupe le Ministre chargé de l'action humanitaire, le Coordinateur Humanitaire du Système des Nations Unies et le Point Focal humanitaire de la Présidence du Faso. Il est l'instance intermédiaire entre le COS et les instances de coordination.

Les réunions du CS se tiennent une fois toutes les deux semaines et chaque fois que de besoin sur convocation du Ministre chargé de l'action humanitaire qui en assure la présidence.

Le CS a pour attributions :

- ✓ d'apprécier hebdomadairement la situation humanitaire du pays ;
- ✓ de donner des orientations / recommandations stratégiques pour la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
- ✓ d'apprécier l'état de la collaboration État-Partenaires humanitaires aux niveaux stratégique, technique et opérationnel et définir les mesures appropriées et ajustements à prendre afin d'assurer une réponse humanitaire au niveau opérationnel en phase avec les orientations stratégiques ;
- ✓ de faire le point sur le suivi et la mise en application des décisions du CS ;
- ✓ de proposer des ajustements, y compris au niveau opérationnel, en lien avec les difficultés et les insuffisances soulevées.

VII.2. Instances de coordination

Les instances de coordination regroupent **le comité de coordination opérationnelle, le comité technique de suivi et les cellules régionales de coordination.**

- ❖ **Le comité de coordination opérationnelle** : il est l'instance de coordination au niveau opérationnel. Il est composé du SP/CONASUR et du Chef du bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Il est présidé par le Secrétaire Permanent du CONASUR.

Les réunions du Comité de coordination opérationnel se tiennent chaque mois et à chaque fois que de besoin. Le comité de coordination opérationnel a pour rôle :

- ✓ de travailler sur la complémentarité entre les interventions des acteurs humanitaires et celles du Gouvernement ;
 - ✓ de partager régulièrement un bilan des interventions des différents acteurs ;
 - ✓ d'agir en coordination pour la résolution des problèmes opérationnels qui interviennent dans la mise en œuvre des activités et/ou si nécessaire, de soulever des points de discussion à la considération du CS ;
 - ✓ de travailler de manière collaborative à combler des gaps identifiés dans le financement et la mise en œuvre de la réponse humanitaire ;
 - ✓ de suivre la mise en œuvre des recommandations du COS et du CS.
- ❖ **Le comité technique de suivi** : cet organe est composé du SP/CONASUR et des points focaux sectoriels. Il est présidé par le Secrétaire Permanent du CONASUR.

Le comité technique du suivi se réunit tous les trimestres pour :

- ✓ produire les rapports bilans de la mise en œuvre du plan ;
- ✓ identifier les nouveaux besoins en tenant compte de l'évolution du contexte ;
- ✓ analyser et valider les données collectées ;
- ✓ identifier et documenter les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse.

❖ **Les cellules régionales de coordination** : elles regroupent les membres des CORESUR.

Les cellules régionales de coordination, placées sous la présidence du Gouverneur de région, se réunissent tous les trimestres pour :

- ✓ approuver les rapports bilans de la mise en œuvre du plan au niveau régional ;
- ✓ valider les nouveaux besoins en tenant compte de l'évolution du contexte au niveau de la région ;
- ✓ valider les données fournies par chaque acteur humanitaire de la région ;
- ✓ approuver les capitalisations des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse au niveau régional.

Outre ces instances de suivi et d'évaluation, le suivi se fera de manière continue au niveau de chaque acteur.

L'évaluation du plan comprend une revue à mi-parcours au premier semestre et une revue annuelle. Cette évaluation vise à faire le bilan des actions menées, mesurer la progression du niveau d'atteinte des indicateurs/cibles et entrevoir des perspectives.

VII.3. Indicateurs de suivi du plan

Indicateurs	Cibles	Périodicité	Source de collecte
Nombre de personnes vulnérables identifiées (PDI, Non PDI, PDI retournées)	3 548 380	Mensuelle	Base de données CONASUR et CH
Proportion de personnes vulnérables assistées ⁵	100%	Annuelle	Rapport d'activité Rapport mensuel d'assistance

⁵ L'indicateur relatif au nombre de personnes assistées est considéré comme un indicateur du type composite. Dans le cadre du suivi-évaluation, l'assistance concerne tous les secteurs couverts par les activités de ce plan.

Indicateurs	Cibles	Périodicité	Source de collecte
Proportion de personnes retournées, intégrées ou réinstallées assistée	500 000	Annuelle	Rapport d'activité mensuel Rapport d'assistance
Nombre de sessions de coordination organisées	59	Annuelle	Rapport de session Rapport d'activités
Nombre de rapport de déplacement/retour publié	12	Mensuelle	Rapport de déplacement/retour
Pourcentage de ressources financières mobilisées pour la réponse humanitaire	100%	Annuelle	Rapport d'activité

VIII. FINANCEMENT DU PLAN

VIII.1. Stratégie de mobilisation des ressources

La mise en œuvre du plan national de réponse humanitaire 2024 du Gouvernement nécessitera la mobilisation d'importants moyens financiers qui seront assurés par des ressources provenant de différents acteurs que sont :

- ✚ **l'État** : l'essentiel du budget du plan sera financé par l'État ;
- ✚ **les collectivités territoriales** : les régions et les communes devraient allouer un budget aux activités de réponse d'urgence. Cela peut se faire à travers la prise en compte de ces questions dans leurs Plans locaux de développement ;
- ✚ **les Partenaires techniques et financiers (PTF)** : outre leurs appuis techniques, les diverses agences de coopération bilatérale et multilatérale, les agences du Système des Nations Unies, les ONG internationales devront apporter leurs contributions financières au besoin de financement du plan ;
- ✚ **le secteur privé** : les entreprises, les sociétés notamment minières, les banques, dans le cadre de leurs actions relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pourraient contribuer au financement du plan.

Au-delà de ces acteurs ci-dessus cités, les communautés doivent contribuer à la mise en œuvre du plan par un apport financier, matériel ou humain sur le terrain.

Pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du plan, un plaidoyer devra être fait auprès des acteurs ci-dessus identifiés afin que des fonds soient mis à disposition pour sa mise en œuvre.

Pour certaines actions du plan, un appel national à contribution peut être lancé pour mobiliser les ressources.

En ce qui concerne les opérateurs économiques d'envergure (sociétés, entreprises, banques,...), il faut les inciter par la sensibilisation et le plaidoyer, à s'impliquer dans le mécénat, selon les diverses formules de financement.

D'autres stratégies de financement pourraient être le parrainage, l'organisation de téléthons ou autres événements générateurs de ressources.

VIII.2. Synthèse de financement

Axes d'intervention	État (en milliers de FCFA)	PTF (en milliers de FCFA)	Coût total (en milliers de FCFA)	%
Axe 1 : Réponse d'urgence	30 307 455	39 890 877	70 198 332	97,72%
Axe 2 : Coordination et pilotage	284 339	1 356 353	1 640 691	2,28%
Total général	30 591 793	41 247 230	71 839 023	100,00%

IX. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

De l'analyse de l'impact de la crise humanitaire sur l'ensemble du territoire, il ressort que plusieurs régions sont fortement affectées, suscitant d'énormes besoins. Pour la période 2024, la communauté humanitaire s'est accordée à renforcer la synergie d'action.

Pour juguler la crise humanitaire, le Gouvernement a élaboré de manière participative un plan national de réponse humanitaire. Cependant, la mise en œuvre de ce plan de réponse peut être perturbée par un certain nombre de risques qui nécessiteront des mesures d'atténuation. Il convient alors de les identifier, de les analyser afin d'y apporter des mesures de mitigation. Les principaux risques sont : la persistance des attaques et menaces terroristes, la faible mobilisation des ressources et la mauvaise gestion financière, les perturbations climatiques, la faible adhésion des populations.

IX.1. Persistance des attaques et menaces terroristes

Certaines zones du Burkina Faso font toujours face à la menace des groupes terroristes dont les activités criminelles aggravent la vulnérabilité des populations tout en limitant les actions de réponses du Gouvernement et de ses partenaires. L'un des risques majeurs est la dégradation de la situation sécuritaire du pays. Une telle situation pourrait fragiliser le dispositif de mise en œuvre du plan national de réponse et compromettre l'atteinte des résultats.

Des renforcements de mesures adaptatives, notamment le respect des principes humanitaires, la mobilisation communautaire, la participation citoyenne à la sécurité, la coordination civilo-militaire, le dialogue intercommunautaire et la coopération avec les pays frontaliers pourront contribuer à l'atténuation de la situation.

IX.2. Faible mobilisation des ressources financières

La faible allocation des ressources par l'État, les retards de déblocage, la faiblesse de la contribution des PTF, le non-respect du principe de l'alignement des ressources financières et des normes définies, l'insuffisance dans la gestion des ressources sont autant de risques qui peuvent limiter la mise en œuvre du plan.

La promotion et la consolidation du financement par le budget de l'État sont nécessaires afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre effective du Plan.

Des plaidoyers pour la mobilisation des ressources financières additionnelles auprès des PTF, la mise à profit de la coopération décentralisée et les contributions des acteurs du secteur privé sont des opportunités.

Une autre mesure de mitigation pour faire face au déficit de financement serait l'assistance basée sur la vulnérabilité.

IX.3. Perturbations climatiques

Les changements climatiques exercent une influence croissante sur la récurrence et la gravité des catastrophes d'origine naturelle au Burkina Faso. La survenue de catastrophes naturelles telles les inondations, la sécheresse, les vents violents qui pourraient entraîner des conséquences comme la dégradation des voies de communication, l'insécurité alimentaire, les conflits liés à l'utilisation des ressources, etc. sont susceptibles d'affecter la mise en œuvre du plan national de réponse.

Comme mesure d'atténuation, il serait important de doter toutes les communes, les provinces et les régions de plans de contingence, de former/sensibiliser les équipes d'exécution/de terrain, de prendre en compte la cartographie et le cycle des risques dans la planification et la réalisation des activités, de renforcer le système d'alerte précoce.

CONCLUSION

De toutes les analyses évaluatives, la crise sécuritaire qui est à la base du déplacement massif des populations a engendré une vulnérabilité accentuée liée à la désorganisation du tissu socioéconomique, à la pression démographique, aux risques sanitaires, aux maladies, aux blessures handicapantes et pertes en vies humaines.

Le plan national de réponse humanitaire couvre deux axes d'intervention. La mise en œuvre du présent plan permettra de toucher **3 548 380** bénéficiaires composés de personnes déplacées internes et de personnes non déplacées vulnérables ainsi que les personnes retournées.

Le coût total de mise en œuvre est de **71 839 023 000** dont **30 591 793 000 FCFA** du budget de l'État, soit **42,58%** du coût total ; **41 247 230 000 FCFA** des Partenaires techniques et financiers, correspondant à **57,42%**.

Conformément à ses objectifs, le plan permettra de contribuer à une plus forte résilience des populations dans l'espoir de parvenir à une société plus engagée à reconstruire sa cohésion sociale et son développement socio-économique.

ANNEXE

Planning opérationnel des activités

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
Axe 1 : Réponse d'urgence									
Action 1.1 : Appui en abris d'urgence et en articles ménagers essentiels (AME) aux PDI et aux personnes victimes de catastrophes									
Indicateur 1 :	Nombre de ménages PDI bénéficiaires d'abris d'urgence								
Indicateur 2 :	Nombre de ménages PDI bénéficiaires d'AME								
1.1.1	Doter des ménages vulnérables, ou victimes de catastrophes et crises humanitaires en abris d'urgence	Abris/AME	Nombre de ménages bénéficiaires	National	MAHSN/SP-CONASUR	50 000	100 000	12 400 000	12 500 000
1.1.2	Doter des ménages déplacés internes en Articles ménagers essentiels (AME) y compris les retournés	Abris/AME	Nombre de ménages bénéficiaires	National	MAHSN/SP-CONASUR	100 000	1 400 000	5 600 000	7 000 000
1.1.3	Mettre des kits d'Articles Ménagers Essentiels (AME) à la disposition de ménages vulnérables (PDI et hôtes)	Abris/AME	Nombre de ménages bénéficiaires	National	MEF/PCRSS	3 000	655 875		655 875

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programm ation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.1.4	Installer des lampadaires pour l'éclairage public au profit des PDI et des communautés hôtes	Abris/AME	Nombre de lampadaires installés	National	MEMC/ABER	3 000	2 400 000		2 400 000
1.1.5	Former une équipe de maçons communautaires sur les techniques améliorées de construction d'habitat durable	Abris/AME	Nombre de maçons formés	Nagréongo et Boussouma	MUH	60	0	15 000	15 000
1.1.6	Apporter un appui à l'auto-construction de logements à faible coût au profit des ménages dirigés par une femme considérés comme des bénéficiaires prioritaires	Abris/AME	Nombre de logements	Nagréongo et Boussouma	MUH	300	0	567 000	567 000
Sous total Action 1.1							4 555 875	18 582 000	23 137 875
Action 1.2 : Accès en Eau, Hygiène et Assainissement dans les sites d'accueil des zones à forte concentration									
Indicateur 1 :	Nombre d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable (AEPS, PHM) réalisées dans les SAT et les communautés d'accueil								
Indicateur 2 :	Nombre d'infrastructures d'assainissement (latrines et toilettes) réalisées dans les SAT et les communautés d'accueil								
Indicateur 3 :	Nombre de personnes (PDI et non PDI) ayant accès à des sources d'eau de qualité								
Indicateur 4 :	Nombre de personnes (PDI et non PDI) ayant accès à des latrines hygiéniques								
Indicateur 5 :	Nombre de femmes/filles en âge de procréer bénéficiaires de kits de dignité (kits GHM)								
1.2.1	Réaliser des forages équipés de PMH dans les zones d'origine des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de forages équipés de PMH réalisés	National	MEEA/DGEP	6	5 000		5 000
1.2.2	Réhabiliter des forages équipés de PMH réhabilités dans les zones d'origine des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de forages équipés de PMH réhabilités	National	MEEA/DGEP	2	15 700		15 700

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.2.3	Réaliser des Points d'eau autonomes (PEA) dans les zones d'origine des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombres de PEA réalisés dans les zones d'origine	National	MEEA/DGEP	20	500 000		500 000
1.2.4	Réaliser de nouvelles AEPS dans les zones d'origine des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de nouvelles AEPS réalisées	National	MEEA/DGEP	1	120 000		120 000
1.2.5	Construire des latrines familiales dans les ménages d'accueil des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de latrines familiales construites	National	MEEA/DGAEUE	2 500	500 000		500 000
1.2.6	Construire des blocs de latrines dans les sites d'accueil des PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de blocs de latrines construites	National	MEEA/DGAEUE	200	800 000		800 000
1.2.7	Produire et diffuser des spots radio de sensibilisation des PDI et des populations hôtes sur le WASH en français, mooré, dioula et fulfuldé	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de spots produits et diffusés	National	MEEA/ST-GUW	3	1 000		1 000
1.2.8	Produire et diffuser un spot de sensibilisation des Populations hôtes sur la nécessité de partager les services WASH avec les PDI	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de spot produit et diffusé	National	MEEA/ST-GUW	1	2 000		2 000
1.2.9	Organiser des causeries débats avec les PDI et les communautés hôtes sur l'utilisation et l'entretien des ouvrages WASH	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de causeries débats organisées	National	MEEA/ST-GUW	3	2 000		2 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.2.10	Réaliser des infrastructures hydrauliques (forages, AEPS, etc.) au profit des populations	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de personnes (H/F) bénéficiaires	National	MEF/PUDTR	40 000	656 752		656 752
1.2.11	Réaliser des infrastructures d'eau potable (forages)	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre d'infrastructures réalisées	National	MEF/PRISE	50	286 000		286 000
1.2.12	Réaliser des infrastructures hydrauliques au profit des hommes et des femmes	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de personnes (H/F) bénéficiaires	National	MEF/PCRSS	120 000	2 869 810		2 869 810
1.2.13	Réhabiliter des forages au profits des PDI retournées	Eau, Hygiène, Assainissement	Nombre de forage réhabilités	National	MAHSN/ST-REVIE	6	0	12 000	12 000
Sous total Action 1.2							5 758 262	12 000	5 770 262
Action 1.3 : Education en situation d'urgence									
Indicateur 1 :	Nombre d'enfants d'âge scolaire affectés par la crise scolarisés								
Indicateur 2 :	Nombre d'enfants bénéficiaires de kits scolaires								
Indicateur 3 :	Nombre d'Espaces temporaires d'apprentissages (ETA) mis en place dans les zones de repli								
Indicateur 4 :	Nombre d'enseignants/animateurs ayant été formés à l'approche Safe School et en appui psychosocial								
Indicateur 5 :	Nombre d'élèves déplacés internes (EDI) réinscrits								
1.3.1	Sensibiliser les communautés hôtes et les personnes déplacées internes pour la scolarisation des enfants d'âge scolaires affectés par les crises	Education	Nombre de séances de sensibilisation	National	MEBAPLN/ST-ESU	6	5 000	2 000	7 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.3.2	Doter les élèves déplacés internes et ceux issus de la communauté hôtes en kits scolaires	Education	Nombre d'élèves (G/F) ayant bénéficié de kits scolaires	Zone d'accueil et dans les régions à forts défis sécuritaires	MEBAPLN/ST-ESU	35 000	100 000	150 000	250 000
1.3.3	Réaliser des Espaces temporaires d'apprentissages (ETA)	Education	Nombre d'ETA	Zone d'accueil	MEBAPLN/ST-ESU	500		10 000	10 000
1.3.4	Renforcer les capacités des enseignants/animateurs sur l'approche Safe School et en appui psychosocial	Education	Nombre d'acteurs (rices) formés	Régions à forts défi	MEBAPLN/ST-ESU	700	20 000	10 000	30 000
1.3.5	Assurer la réinscription des élèves déplacés internes (EDI)	Education	Nombre d'EDI (G/F) réinscrits	National	MEBAPLN/ST-ESU	79 000	5 000	20 000	25 000
1.3.6	Doter des élèves orphelins des militaires et Volontaires pour la Défense de la Patrie en kits scolaires	Education	Nombre d'élèves (G/F) bénéficiaires de kits Scolaires	National	MDAC/DCAS-BO	252	2525	625	3 150
1.3.7	Acquérir des kits solaires au profit des élèves des zones de retour	Education	Nombre de kits solaires	National	MEMC/ANEREE	5 000	80 000		80 000
1.3.8	Organiser la remise de kit scolaire aux Orphelins et enfants vulnérables (OEV) des assurés sociaux	Education	Nombre d'orphelin-e-s ayant obtenus des kits scolaires	National	MFPTPS/CNSS	1500	26 000		26 000
1.3.9	Accorder des bourses scolaires à des orphelines et orphelins des pensionnés	Education	Nombre des bourses scolaires accordées	National	MFPTPS/CNSS/CARFO	900	75 000		75 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.3.10	Apporter un appui financier à des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) pour leur scolarisation	Education	Nombre d'OEV bénéficiaires	National	MAHSN/FNS-RS	250	17 500		17 500
Sous total Action 1.3							331 025	192 625	523 650
Action 1.4 : Protection générale des personnes victimes de catastrophes et de crises humanitaires									
Indicateur 1 :	Proportion de personnes déplacées internes ne disposant pas de documents d'état civil								
Indicateur 2 :	Nombre de femmes/filles bénéficiaires de kits de dignité								
Indicateur 3 :	Nombre de femmes/filles handicapées bénéficiaires de kits de dignité								
Indicateur 4 :	Nombre de personnes déplacées internes nouvellement enregistrées								
Indicateur 5 :	Nombre de PDI et population hôtes sensibilisés sur les thématiques de protection								
Indicateur 6 :	Nombre de leaders religieux et coutumiers formés sur les thématiques de protection								
1.4.1	Organiser des opérations de délivrance d'actes de naissance au profit des personnes non détentrices	Protection	Nombre d'actes de naissances établis	National	MATM	201 303		906 592	906 592
1.4.2	Organiser des ateliers provinciaux de formation et de sensibilisation sur la déconstruction du discours haineux, les stéréotypes et la stigmatisation au profit des leaders communautaires	Protection	Disponibilité des rapports	Kaya, Kongoussi et Boulsa	MATM	3		15 955	15 955

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.4.3	Former des leaders PDI, des communautés hôtes et des membres des OSC sur les techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires	Protection	Nombre d'ateliers organisés	National	MATM	2		8 500	8 500
1.4.4	Organiser trois (03) conférences publiques sur la lutte contre le terrorisme, le renforcement de la cohésion sociale et de la paix	Protection	Nombre d'acteurs touchés	National	MCCAT/DGCM	200	20 000		20 000
1.4.5	Organiser des séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques en circulation au profit des PDI	Protection	Nombre PDI (H/F) sensibilisées	Nord, Centre-Nord et Est	MATM/ONASER	3 100	1 900		1 900
1.4.6	Organiser des sessions de sensibilisation au profit des PDI et populations hôtes sur la cohabitation pacifique et la gestion des conflits communautaires	Protection	Nombre de sessions organisées	Est, Sahel, Nord, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Centre-Est	MJDHRI/SP-ONAPREGECC/DGP CP	7	7 000		7 000
1.4.7	Assurer la résolution des conflits communautaires	Protection	Nombre de conflits résolus	National	MJDHRI/SP-ONAPREGECC	600		40 000	40 000
1.4.8	Former des agents de santé à base communautaire (ASBC) sur les MGF et ME dans les régions	Protection	Nombre d'ASBC (H/F) formés	National	MAHSN/DGFE	200	0	7 046	7 046
1.4.9	Retirer des femmes, enfants et des jeunes déplacées internes et autres personnes vulnérables en situation de mendicité dans les régions	Protection	Nombre de personnes retirées	National	MAHSN/DGFE	5 000	1 484 675	0	1 484 675

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.4.10	Former des acteurs de protection sur la prévention de l'exploitation et abus sexuels (PSEA).	Protection	Nombre de Travailleurs Sociaux formés	National	MAHSN/PRO-Enfant	25	0	1 810	1 810
1.4.11	Apporter un appui matériel (frais de scolarité, lampes scolaires, soutiens spécifiques aux PH, ...) aux ménages et élèves PDI	Protection	Nombre de ménages et élèves bénéficiaires	Kadiogo	MAHSN/DGSAH	555	0	10 000	10 000
1.4.12	Former des cadres des ministères en charge de l'action humanitaire et de la santé sur les premiers secours psychologiques (PSP) et la gestion de stress	Protection	Nombre de personnes formées (H/F)	National	MAHSN/DGSAH	20	0	3 000	3 000
1.4.13	Doter des personnes déplacées internes de cartes nationales d'identité burkinabè	Protection	Nombre de PDI (H/F) bénéficiaires	National	MAHSN/DGSAH	10 000	0	25 000	25 000
1.4.14	Organiser une conférence nationale sur le thème " approche Nexus, un regard pour une justice sociale"	Protection	Une conférence organisée	National	MAHSN/DGSAH	1	0	3 461	3 461
1.4.15	Apporter un appui financier/matériel à des associations caritatives pour la prise en charge des personnes vulnérables	Protection	Nombre d'associations caritatives bénéficiaires	National	MAHSN/FNS-RS	15	8 000	0	8 000
1.4.16	Former les acteurs humanitaires sur les droits des personnes handicapées	Protection	Nombre d'acteurs formés (H/F)	National	MAHSN/SP-COMUD/handicap	100	1 500	0	1 500

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.4.17	Réhabiliter un centre communautaire/féminin par municipalité	Protection	Nombre de centre réhabilité	Nagréongo et Boussouma	MUH	2	0	30 000	30 000
1.4.18	Former des leaders PDI et des communautés hôtes des régions à fort défi sécuritaire sur la technique de de prévention et de médiation des conflits communautaires	Protection	Nombre de leaders formés	National	MAHSN/ST-REVIE	599	1 469	73 214	74 683
1.4.19	Sensibiliser les chefferies coutumières et traditionnelles et les autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux	Protection	Nombre de leaders sensibilisés	National	MAHSN/ST-REVIE	338		34 200	34 200
1.4.20	Appuyer des femmes PDI et celles des communautés hôtes pour l'établissement des documents d'identification (Acte de naissance, CNIB) dans les régions des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Est, Sahel et de l'Est	Protection	Nombre de femmes PDI et communautés hôtes bénéficiaires	Sahel, Cascades, Sud-Ouest, Centre-Est et Est	MAHSN/DGPFG	213	53	292	345
Sous total Action 1.4							1 524 597	1 159 070	2 683 667
Action 1.5 : Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)									
Indicateur 1 :	Nombre de survivant (e)s de violences basées sur le genre enregistrées et prises en charge sur le plan psychosociale								
Indicateur 2 :	Nombre de survivant (e)s de violences basées sur le genre bénéficiaires de kits d'hygiène								
Indicateur 3 :	Nombre de personnes (H/F) touchées par les activités de sensibilisation sur les violences basées genre								
1.5.1	Prendre en charge au plan psychosocial des survivant-e-s de violences basées sur le genre dans les régions et centres de prise en charge	Protection	Nombre de personnes prises en charge (H/F)	National	MAHSN/DGPFG	5 836	19 862	51 620	71 482

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.5.2	Doter des survivant (es) de VBG en kits de dignité dans les régions du Centre-Est, Sahel, et Centre-Nord	Protection	Nombre de survivant (es) dotés en kits de dignité (H/F)	Centre-Est, Sahel et Centre-Nord	MAHSN/DRAHSN	4 125	1 050	30 455	31 505
1.5.3	Former les coordinations de femmes sur les mécanismes de référencement en matière de prise en charge des VBG dans la région du Centre-Nord	Protection	Nombre de sessions de formation	Centre-Nord	MAHSN/DRAHSN	2	100		100
1.5.4	Réaliser des émissions radiophoniques sur les VBG et les droits de la femme dans la Région du Sahel	Protection	Nombre d'émissions réalisées	Sahel	MAHSN/DRAHSN	7	100	900	1 000
1.5.5	Octroyer des kits d'hygiène aux femmes et filles PDI dans les familles hôtes vulnérables dans les régions (CN et Est)	Protection	Nombre de femmes et filles PDI bénéficiaires de kits d'hygiène	Centre-Nord et Est	MAHSN/DRAHSN	11 191	500	28 731	29 231
Sous total Action 1.5							21 612	111 706	133 318
Action 1.6 : Protection de l'enfant en situation d'urgence									
Indicateur 1 :	Nombre de personnes (H/F) sensibilisées sur la protection de l'enfant en situation d'urgence								
Indicateur 2 :	Nombre d'enfants (G/F) rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire pris en charge								
Indicateur 3 :	Nombre d'enfants (G/F) non accompagnés et séparés (ENAS) pris en charge								
Indicateur 4 :	Nombre de membres (H/F) des réseaux communautaires de protection de l'enfant formés								
Indicateur 5 :	Nombre d'adolescent (e) s ayant bénéficiés des activités de compétence de vie courante								
Indicateur 6 :	Nombre d'enfants (G/F) vulnérables bénéficiaires d'actes de naissance								
Indicateur 7 :	Nombre d'enfants (G/F) victimes de violences pris en charge								

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.6.1	Prendre en charge sur le plan psychosocial des enfants non accompagnés ou séparés (ENAS) en situation d'urgence	Protection de l'enfant	Nombre d'ENAS (G/F) pris en charge	BMH, Cascades, Centre, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, HB, Nord, PCL, Sahel et Sud-Ouest	MAHSN/DRAHSN	3 477	7 739	30 317	38 056
1.6.2	Organiser des sessions de formation des acteurs de protection de l'enfant (TS, acteurs humanitaires et autres sectoriels) sur les diverses thématiques (PESU, prise en charge des EROST/ENAS)	Protection de l'enfant	Nombre de sessions organisées	Centre-Nord	MAHSN/DRAHSN-Centre-Nord	2	0	6 007	6 007
1.6.3	Prendre en charge des enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST)	Protection de l'enfant	Nombre d'EROST (G/F) pris en charge	Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Nord, PCL, Sahel et Sud-Ouest	MAHSN/DRAHSN	155	617	3 829	4 446
1.6.4	Elaborer des messages d'information et de sensibilisation sur l'action du gouvernement en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant	Protection de l'enfant	Nombre de messages d'information et de sensibilisation élaborés et diffusés	National	MCCAT/DGCM	10	2 000		2 000
1.6.5	Organiser des tournées de sensibilisation sur le travail des enfants au profit des populations des zones d'accueil des PDI	Protection de l'enfant	Nombre de personnes touchées (H/F)	National	MFPTPS/DGPS-DLTE	525	2 500	1 600	4 100
1.6.6	Former des membres des RPE sur la protection des enfants en situation d'urgence	Protection de l'enfant	Nombre de membres de réseaux formés	National	MAHSN/PRO-Enfant	120	0	2514	2 514

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.6.7	Doter les familles d'accueil en kits de placement d'urgence au profit des enfants en détresse nouvellement placés dans les régions	Protection de l'enfant	Nombre de familles d'accueil bénéficiaires de kits	Cascades, Centre-Nord, Est et Sud-Ouest	MAHSN/DRAHSN	98	1040	3390	4 430
1.6.8	Former des membres des cellules communautaires de protection des enfants sur des thématiques de protection des enfants (éducation parentale...) dans les régions	Protection de l'enfant	Nombre de membres des cellules communautaires formés (H/F)	Cascades, Centre-Ouest, Centre-Sud et Sahel	MAHSN/DRAHSN	320	800	3 565	4 365
1.6.9	Organiser des séances de sensibilisation sur la Santé reproductive (SR), le mariage d'enfants, la compétence de vie courante, l'EVF, l'éducation parentale et le civisme au profit des populations dans les régions	Protection de l'enfant	Nombre de sessions organisées	BMH, Cascades, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Nord, PCL et Sud-Ouest	MAHSN/DRAHSN	600	4 050	8 565	12 615
1.6.10	Apporter un appui financier à l'établissement d'extraits d'acte de naissance des enfants vulnérables (enfants privés de famille, etc...) dans les régions	Protection de l'enfant	Nombre d'enfants (G/F) vulnérables bénéficiaires d'actes de naissance	BMH, Cascades, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Nord, PCL, Sahel et Sud-Ouest	MAHSN/DRAHSN	6 977	1 498	16 744	18 242
1.6.11	Prendre en charge y compris la prise en charge d'urgence (sanitaire, alimentaire, psychologique, ...) des enfants victimes de violence et d'abus divers dans les 13 régions	Protection de l'enfant	Nombre d'enfants (G/F) victimes de violences pris en charge	National	MAHSN/DRAHSN	10 020	15 792	126 111	141 903
1.6.12	Apporter un appui financier aux enfants placés dans les centres d'accueil des enfants en détresse	Protection de l'enfant	Nombre de bénéficiaires	National	MAHSN/FNS-RS	27	8 075		8 075

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.6.13	Apporter un appui financier/matériel à des personnes en difficulté demandeuses de subsides	Protection de l'enfant	Nombre de bénéficiaires	National	MAHSN/FNS-RS	40	4 000		4 000
Sous total Action 1.6							48 111	202 642	250 752
Action 1.7 : Renforcement de l'accès à la santé et à la nutrition									
Indicateur 1 :	Nombre d'enfants (G/F) souffrant de malnutrition aigüe pris en charge								
Indicateur 2 :	Nombre de femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aigüe prises en charge								
Indicateur 3 :	Proportion de CMA/CHR ayant bénéficié du renforcement de leur plateau technique								
Indicateur 4 :	Nombre de personnes (H/F) prises en charge dans les centres de santé y compris en situation d'épidémie								
Indicateur 5 :	Nombre de personnes (H/F) ayant bénéficié de service de santé mentale et de soutien psychologique								
1.7.1	Assurer la prise en charge préventive, curative et promotionnelle des usagers-clients (prise en charge des malades, SPN, PEV, dépistage...) dans les SMI conformément aux protocoles	Santé/Nutrition	Nombre de clients ayant bénéficiés d'une prise en charge préventive, curative et promotionnelle	National	MFPTPS/CNSS	70 000	35 000		35 000
1.7.2	Organiser des consultations médicales gratuites en faveur des étudiants déplacés internes	Santé/Nutrition	Nombre d'EDI (G/F) consultés	National	MESRI/CENOU	4 100	8 200		8 200
1.7.3	Réaliser des campagnes de dépistage de l'hépatite B et du VIH/SIDA au profit des étudiants déplacés internes	Santé/Nutrition	Nombre d'EDI (G/F) bénéficiaires	National	MESRI/CENOU	4 100	3 040	15 940	18 980
1.7.4	Accompagner la prise en charge des cas d'hépatites détectés chez les étudiants déplacés internes	Santé/Nutrition	Nombre d'EDI (G/F) pris en charge	National	MESRI/CENOU	100	15 000		15 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.7.5	Doter les nourrissons de mères PDI et PHV en farines de bouillie enrichie	Santé/Nutrition	Nombre de nourrissons (G/F) bénéficiaires	Centre-Nord, Est, Sahel	MAHSN/DRAHSN	2 180		6 900	6 900
1.7.6	Acquérir des plumpy sup, super céréales et huile fortifiée pour la PECMAM au profit des FS dans les régions de la BMH ; Nord, Est, Sahel, Centre-Nord et Centre Est	Nutrition	Nombre de formations sanitaires bénéficiaires	BMH ; Nord, Est, Sahel, Centre-Nord et Centre Est	MS/Direction de la nutrition	1	0	2 559 372	2 559 372
1.7.7	Former en 06 jours des personnels de santé dans les chefs-lieux de régions (sur la prise en charge des patients dans un contexte de crise sanitaire (dont les traumatismes de guerres, maladies mentales, et post traumatisme de guerre)	Santé/Nutrition	Nombre de personnes formés	10 régions	MS/SGI ZADS	600		121 558	121 558
1.7.8	Former en 7 jours des ICP, 38 MCD et 7 DRS sur la gestion des FS y compris la supervision et le coaching des FS en période de crise	Santé/Nutrition	Nombre de personnes formés	10 régions	MS/SGI ZADS	525		70 531	70 531
1.7.9	Assurer la prise en charge sanitaire des blessés balistiques	Santé/Nutrition	Nombre de blessés balistiques pris en charge	National	MS/SGI ZADS	1 800	273 659		273 659
1.7.10	Former des médecins des équipes médicales des districts sanitaires des zones à défis sécuritaires à l'approche thérapeutique intégrative du psycho traumatisme	Santé/Nutrition	Nombre de personnes formés	10 régions	MS/SGI ZADS	210	60 000		60 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
1.7.11	Former des personnels infirmiers (paramédicaux) des équipes de soins des districts sanitaires des zones à défis sécuritaires à l'approche thérapeutique intégrative du psycho traumatisme	Santé/Nutrition	Nombre de personnes formées	10 régions	MS/SGI ZADS	350		80 000	80 000
1.7.12	Former en quatre session des personnels de santé des structures de soins des zones à défis sanitaires et de référence nationale dans la gestion des afflux massifs de victimes	Santé/Nutrition	Nombre personnes formées	10 régions	MS/SGI ZADS	120		75 000	75 000
1.7.13	Doter les structures de santé en kits d'urgence pour le fonctionnement et la prise en charge des urgences	Santé/Nutrition	Nombre de kit d'urgence dotés	10 régions à défis sécuritaires	MS/SGI ZADS	100		587 500	587 500
1.7.14	Doter les structures de santé en produit de santé pour le fonctionnement et la prise en charge des urgences	Santé/Nutrition	Nombre de régions sanitaires dotées	10 régions à défis sécuritaires	MS/SGI ZADS	10		228 115	228 115
1.7.15	Renforcer les plateaux techniques des CMA et CHR des zones à forts défis sécuritaires	Santé/Nutrition	Nombre de CMA et CHR renforcés	5 régions à défis sécuritaires	MS/SGI ZADS	5	160 000	385 000	545 000
1.7.16	Opérationnaliser un Centre de prise en charge et de soutien médicopsychologique d'urgence des victimes du terrorisme, des catastrophes et de la criminalité organisée	Santé/Nutrition	Un centre de prise en charge et de soutien est disponible et fonctionnel	National	MS/SGI ZADS	1	25 000	60 000	85 000
1.7.17	Prendre en charge des frais médicaux et pharmaceutiques des grands malades indigents dans 13 régions	Santé/Nutrition	Nombre de grands malades pris en charge	National	MAHSN/FNS-RS	168	126 716		126 716

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
Sous total Action 1.7							706 615	4 189 916	4 896 531
Action 1.8 : Amélioration de la sécurité alimentaire									
Indicateur 1 :	Nombre de PDI et de personnes vulnérables (H/F) des communautés hôtes bénéficiaires d'une assistance alimentaire								
1.8.1	Apporter une assistance alimentaire aux personnes vulnérables, aux victimes de catastrophes et crises humanitaires (PDI retournées et non retournées)	Sécurité alimentaire et Moyens d'existence	Nombre de personnes bénéficiaires (H/F)	National	MAHSN/SP-CONASUR	1 800 000	14 000 000	15 160 000	29 160 000
1.8.2	Apporter une aide alimentaire aux ménages des militaires décédés dans le cadre du terrorisme	Sécurité alimentaire et Moyens d'existence	Nombre de ménages de militaires décédés	National	MDAC/DCAS-BO	1 600	1 758	49 868	51 626
1.8.3	Vendre à prix subventionné des vivres aux personnes vulnérables	Sécurité alimentaire et Moyens d'existence	Nombre de personnes bénéficiaires (H/F)	National	MARAH/SONAGESS	96 800	3 339 600		3 339 600
1.8.4	Assister des grands malades indigents du FNS -RS et autres personnes vulnérables en vivres	Sécurité alimentaire et Moyens d'existence	Nombre de personnes vulnérables bénéficiaires	National	MAHSN/FNS-RS	200	20 000		20 000
1.8.5	Renforcer les compétences des femmes déplacées et/ou des communautés d'accueil en matière d'innovation dans l'agriculture urbaine et la transformation alimentaire (formation)	Sécurité alimentaire et Moyens d'existence	Nombre de session	Nagréongo et Boussouma	MUH	2	0	207 000	207 000
Sous total Action 1.8							17 361 358	15 416 868	32 778 226
Action 1.9 : Protection des réfugiés									
Indicateur 1 :	Nombre de réfugié (e) s et de demandeurs d'asile enregistrés								

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programm ation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
Indicateur 2 :	Nombre de réfugié (e) s et de demandeurs d'asile bénéficiaires de documents d'identité								
1.9.1	Poursuivre les opérations de vérification et d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile	Protection	Nombre de réfugié (es) et de demandeurs d'asile enregistrés et vérifiés	Régions du Sahel, du Nord, des Hauts-Bassins et du Centre	MAECRBE/C ONAREF	2 000		3 900	3 900
1.9.2	Assurer la délivrance des documents d'identité aux réfugiés et demandeurs d'asile	Protection	Nombre de réfugié (es) et de demandeurs d'asile bénéficiaires de documents d'identité	Régions du Sahel, du Nord, des Hauts-Bassins et du Centre	MAECRBE/C ONAREF	2 700		10 750	10 750
1.9.3	Organiser des ateliers de sensibilisation à la cohabitation pacifique entre les demandeurs d'asile, les réfugiés et la population hôte	Protection	Nombre d'ateliers de sensibilisation à la cohabitation pacifique organisés	Régions du Sahel, du Nord, des Hauts-Bassins et du Centre	MAECRBE/C ONAREF	2		7 000	7 000
1.9.4	Organiser des journées de sensibilisation des réfugiés sur les droits et devoirs des réfugiés et demandeurs d'asile (Bureau, personnes ressources, AG)	Protection	Nombre de journée de sensibilisation des réfugiés et demandeurs d'asile tenue	Régions du Sahel, du Nord, des Hauts-Bassins et du Centre	MAECRBE/C ONAREF	4		2 400	2 400
Sous total Action 1.9							0	24 050	24 050
SOUS TOTAL AXE 1							30 307 455	39 890 877	70 198 332
Axe 2 : Coordination et pilotage									
Action 2.1 : Engagement communautaire/redevabilité									
Indicateur 1	Nombre de séances de redevabilité tenues								

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programm ation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.1.1	Soutenir les initiatives des acteurs non étatiques des secteurs de la communication, de la culture et du tourisme en matière de sensibilisation, de promotion des valeurs de solidarité, de partage ainsi que de mobilisation citoyenne	Coordination	Nombre d'initiatives appuyées financièrement et techniquement	13 régions	MCCAT/SG	100	100 000		100 000
2.1.2	Former des partenaires sociaux des zones touchées par l'insécurité sur le dialogue social	Coordination	Nombre de personnes (H/F) formées	National	MFPTPS/DRTPS	165	1 400	1 600	3 000
2.1.3	Installer les membres des observatoires provinciaux, départementaux et villageois des zones d'accueil des PDI sur la prévention et la résolution des conflits communautaires	Coordination	Nombre de membres (H/F) d'observatoires installés	Centre, Centre-Nord, Nord, Centre-Est, Centre-Sud, Boucle du Mouhoun, Est, Sahel, Centre-Ouest, Plateau Central	MJDHRI/SP-ONAPREGECC	550		250 000	250 000
2.1.4	Organiser une session d'information et d'échanges à l'endroit des journalistes sur la coordination de l'action humanitaire	Coordination	Nombre de session d'information et d'échanges organisés	Kaya	MAHSN/SP-CONASUR	1		6 713	6 713
Sous total Action 2.1							101 400	258 313	359 713
Action 2.2 : Appui institutionnel									
Indicateur 1 :	Nombre d'acteurs formés								
Indicateur 2 :	Nombre de biens/équipements acquis								
2.2.1	Former les acteurs des médias sur le traitement de l'information en temps de crise	Coordination	Nombre d'acteurs (trices) des médias formés	13 régions	MCCAT/DGCM	120	10 000	0	10 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.2.2	Produire des numéros d'émissions en lien avec "la cohésion sociale/citoyenneté" en Radio et télé	Coordination	Nombre de numéros d'émissions produits	National	MCCAT/RTB	973	6 066		6 066
2.2.3	Publier des articles sur la mobilisation populaire contre le terrorisme	Coordination	Nombre d'articles publiés	National	MCCAT/Edition Sidwaya	200	39 000		39 000
2.2.4	Former les acteurs humanitaires sur l'action humanitaire inclusive	Coordination	Nombre d'acteurs (trices) formés	National	MAHSN/SP-COMUD/Handicap	150		3 500	3 500
2.2.5	Organiser au profit des acteurs des rencontres de diffusion de la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire	Coordination	Nombre d'acteurs (trices) touchés	National	MAHSN/SP-COMUD/Handicap	200		3 036	3 036
2.2.6	Former des acteurs humanitaires sur la collecte de données inclusives à travers le questionnaire du Washington Group	Coordination	Nombre d'acteurs (trices) formés	National	MAHSN/SP-COMUD/Handicap	150		3 000	3 000
2.2.7	Organiser des sessions de formation en gestion de stock au profit des gestionnaires de stocks et des acteurs des démembrements du CONASUR	Coordination	Nombre de sessions de formation organisées	National	MAHSN/SP-CONASUR	14		85 000	85 000
2.2.8	Construire des entrepôts régionaux de pré positionnement	Coordination	Nombre d'entrepôts construits	Boucle Mouhoun, Cascades, Centre-Est, Sud-Ouest	MAHSN/SP-CONASUR	4		288 000	288 000
2.2.9	Acquérir des camions pour faciliter le transport des vivres et non vivres vers les Personnes Déplacées Internes et les personnes affectées par les catastrophes	Coordination	Nombre de camions acquis	National	MAHSN/SP-CONASUR	2		200 000	200 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.2.10	Acquérir des motos pour faciliter les missions de terrain	Coordination	Nombre de motos acquis	National	MAHSN/SP-CONASUR	27		29 700	29 700
2.2.11	Tenir un atelier de d'harmonisation de planification des acteurs sur l'élaboration des plans de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition	Coordination	Nombre d'atelier organisé	National	MARAH/SE-CNSA	1		10 999	10 999
2.2.12	Former des travailleurs sociaux sur les normes d'inclusion humanitaires des groupes vulnérables	Coordination	Nombre de travailleurs sociaux (H/F) formés	National	MAHSN/DGSAH	33		4 000	4 000
2.2.13	Former des travailleurs sociaux des régions à fort défi sécuritaire sur la gestion du stress et la prise en charge du stress post-traumatique	Coordination	Nombre de travailleurs sociaux (H/F) formés	Régions à fort défi sécuritaire	MAHSN/DGSAH	121	23 000		23 000
2.2.14	Tenir des cadres de concertation semestriel avec les responsables des acteurs humanitaires intervenant dans le cluster Wash et les bailleurs de fond	Coordination	Nombre de cadres tenues	Ouagadougou	MEEA/ST-GUW	2	14 376		14 376
2.2.15	Participer aux rencontres nationales et régionales de coordination impliquant les acteurs et supervision de la réalisation des ouvrages au profit des PDI	Coordination	Nombre de participation aux rencontres	National	MEEA/ST-GUW	32		13 360	13 360

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.2.16	Etablir la situation de référence de la prise en compte des activités sensibles au Nexus HDP et CC	Coordination	Nombre d'étude réalisé	National	MEEA/ST-GUW	1		60 000	60 000
Sous total Action 2.2							92 442	700 595	793 037
Action 2.3 : Documentation/capitalisation des interventions dans l'action humanitaire									
Indicateur 1 :	Nombre de rencontres de coordination de la réponse humanitaire tenues								
Indicateur 2 :	Nombre de sorties de suivi des activités de la réponse humanitaire réalisées								
2.3.1	Effectuer des sorties de suivi de la mise en œuvre des droits des PHDI retournées dans leur milieu d'origine et/ou dans leur milieu d'accueil	Coordination	Nombre de sorties effectuées	Est, Nord, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins	MAHSN/SP-COMUD/handicap	3	2 000		2 000
2.3.2	Organiser des réunions mensuelles du domaine de responsabilité de protection de l'enfant (CPAoR)	Coordination	Nombre de réunions organisées	Ouagadougou	MAHSN/DGFE	12	0	1 200	1 200
2.3.3	Organiser une rencontre annuelle de coordination des domaines de responsabilité de protection de l'enfant (CPAoR)	Coordination	Nombre de rencontre organisée	Ouagadougou	MAHSN/DGFE	1	0	10 000	10 000
2.3.4	Réaliser des missions de suivi-évaluations de réponse aux besoins des élèves et enfants affectés par la crise sécuritaire	Coordination	Nombre de mission de suivi évaluations réalisées	Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala et Sourou	MEBAPLN/ST-ESU	12	15 000		15 000
2.3.5	Organiser des sorties de suivi de l'assistance humanitaire	Coordination	Nombre de sorties organisées	National	MAHSN/SP-CONASUR	4	46 080		46 080
2.3.6	Organiser des sorties de suivi de stocks dans les régions	Coordination	Nombre de sorties organisées	National	MAHSN/SP-CONASUR	3	3 000		3 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.3.7	Organiser des sorties de suivi de la mise en œuvre de la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire inclusive	Coordination	Nombre de sorties de suivi organisées	National	MAHSN/SP-COMUD/handicap	3	600	0	600
2.3.8	Organiser des rencontres d'échanges sur les domaines de responsabilités VBG (AoR VBG) avec les acteurs de promotion et de protection de la femme et de la jeune fille dans la région du Centre-Est	Coordination	Nombre de rencontres organisées	Centre-est	MAHSN/DRASSN	10		500	500
2.3.9	Organiser les sessions du CONASUR	Coordination	Nombre de sessions organisées	Ouagadougou	MAHSN/SP-CONASUR	2	16 817	7 183	24 000
2.3.10	Organiser un atelier de capitalisation de l'opération de distribution gratuite de 29 400 tonnes de vivres	Coordination	Nombre d'atelier organisé	National	MAHSN/SP-CONASUR	1		5 825	5 825
2.3.11	Elaborer le rapport annuel de mise en œuvre du Plan de réponse humanitaire 2023	Coordination	Disponibilité du rapport	Ouagadougou	MAHSN/SP-CONASUR	1		9 174	9 174
2.3.12	Elaborer le rapport à mi-parcours du Plan national de réponse humanitaire 2024	Coordination	Disponibilité du rapport	Ouagadougou	MAHSN/SP-CONASUR	1		9 011	9 011
2.3.13	Documenter les biens culturels majeurs et des éléments du patrimoine culturel immatériel des communautés en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine national	Coordination	Nombre de biens documentés	13 régions	MCCAT/DGCA	145	6 000		6 000
2.3.14	Tenir un cadre de concertation avec les partenaires humanitaires	Coordination	Nombre de cadre de concertation tenu	Région du Centre	MAECRBE/C ONAREF	1	1 000		1 000

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programmation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
2.3.15	Organiser des missions multisectorielles de monitoring, de sensibilisation et d'évaluation	Coordination	Nombre de missions Monitoring, sensibilisation et évaluation dans les régions	Boucle du Mouhoun, Cascades et Sud-Ouest	MAECRBE/C ONAREF	3		2 200	2 200
2.3.16	Organiser une session de formation des membres de la police des frontières sur le droit des demandeurs d'asile et des réfugiés	Coordination	Nombre de membres (H/F) de la police des frontières formés	Région des Cascades	MAECRBE/C ONAREF	1		3 500	3 500
2.3.17	Suivre l'application des normes et techniques spécifiques aux urgences par les acteurs de mise en œuvre	Coordination	Nombre de sorties de suivi	National	MEEA/ST-GUW	12		7 805	7 805
2.3.18	Assurer la supervision des séances de sensibilisation des population hôte sur la prise en compte des PDI dans les services AEPHA	Coordination	Nombre de sorties de supervision	Nord, Centre-Nord, Est, Boucle du Mouhoun, Sahel	MEEA/ST-GUW	11		5 858	5 858
2.3.19	Elaborer des plans de réponse aux urgences sanitaires dans les zones à forts défis sécuritaires	Coordination	Nombre de plans élaborés	5 régions	MS/SGI ZADS	5		26 792	26 792
2.3.20	Réaliser la revue après action de l'intervention au Sahel dans le cadre de l'accord de financement MSHP-OMS	Coordination	Nombre de revue réalisée	National	MS/SGI ZADS	1		9 375	9 375
2.3.21	Développer un logiciel de gestion de stocks et de capitalisation des aides humanitaires	Coordination	Disponibilité du logiciel	National	MAHSN/SP-CONASUR	1		24 021	24 021
Sous total Action 2.3							90 497	122 445	212 941
Action 2.4 : Enregistrement/profilage des PDI									
Indicateur 1 :	Nombre de PDI (H/F) enregistrées								

Code	Activité	Secteur humanitaire	Indicateurs	Localisation	Responsable de mise en œuvre	Programm ation physique	Montant prévu (en milliers de FCFA)		Montant total (en milliers de FCFA)
							Etat	PTF	
Indicateur 2 :	Nombre de PHDI (H/F) enregistrées								
2.4.1	Organiser l'enregistrement biométrique des personnes (PDI enregistrées, PDI non enregistrées, familles hôtes et personnes retournée) dans les régions	Coordination	Nombre de personnes (H/F) enregistrées avec la biométrie	National	MAHSN/SP-CONASUR	800 000		248 910	248 910
Sous total Action 2.4							0	248 910	248 910
Action 2.5 : Gestion des sites d'accueil temporaire (GSAT)									
Indicateur 1 :	Nombre SAT disposant de comités d'auto-gestion communautaires fonctionnels								
Indicateur 2 :	Nombre de membres (H/F) de comités communautaires et relais communautaires formés								
2.5.1	Former les membres des comités communautaires mixtes sur la gestion des SAT/ZAD	Coordination	Nombre de membres (H/F) des comités communautaires mixtes formés	Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Est, Nord et Sahel	MAHSN/SP-CONASUR	2500		12 500	12 500
2.5.2	Organiser des réunions de coordination entre acteurs intervenant sur les SAT/ZAD	Coordination	Nombre de réunions de coordination organisées	Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Est, Nord et Sahel	MAHSN/SP-CONASUR	250		3 575	3 575
2.5.3	Organiser des sorties de suivi/supervision des activités des gestionnaires des SAT/ZAD	Coordination	Nombre de sorties organisées	Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Est, Nord et Sahel	MAHSN/SP-CONASUR	4		10 015	10 015
Sous total Action 2.5							0	26 090	26 090
SOUS TOTAL AXE 2							284 339	1 356 353	1 640 691
TOTAL GENERAL							30 591 793	41 247 230	71 839 023